

CONSEIL MUNICIPAL N°20

SÉANCE DU 14 MARS 2023

Le Conseil municipal de la commune de Vaires-sur-Marne, siégeant en session ordinaire, en mairie, après convocation légale adressée individuellement à chaque conseiller le huit mars deux mille vingt-trois, par Madame Edmonde Jardin, Maire.

Étaient présents

Edmonde JARDIN, **Maire** ;

Yohann DESFOUX, Monique COULAIS, Rémy VILCOCQ, Jean-Charles RAMIREZ, Catherine CHIOCARELLO, Didier DESFOUX, Béatrice BOCH, Jean-Luc COCHEZ, **Adjoint** au Maire ;

Pierre-Jean PRILLARD, Jean-Claude FAURE, Roger STADTFELD, Martine AUDY-SCHMITT, Agnès ALENDA, François BROCHÉ, Joëlle DOLMAYRAC, Alain LEGRAND, Claire SCHAEGIS, Marie-José LEVEILLÉ, Synthia GATIBELZA, Daniel WATHLÉ, Céline RECULET, Isabelle SAUSSET, Paul GODICHE, Vincent BUI-HUU-TAI, Jean-Claude FEDER, Erick NILES, Frédéric VAUBOURG, Scarlett BERGAGNA, **Conseillers municipaux**.

Ont donné procuration

Nathalie PEREIRA DA SILVA, Adjointe au Maire, à Mme BOCH, Adjointe au Maire ;

Pauline PRILLARD, Conseillère municipale, à M. BROCHÉ, Conseiller municipal ;

Marine MOGENNI, Conseillère municipale, à M. BUI-HUU-TAI, Conseiller municipal ;

Mickaël MAYER, Conseiller municipal, à Mme LEVEILLÉ, Conseillère municipale.

Secrétaire de séance : M. Didier DESFOUX

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2022.....	3
Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2022	3
Remise sur table de l'arrêté préfectoral n°2022/DRIEAT/UD77/135 du 2 novembre 2022	3
Décisions de Madame le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales	4
1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CABINET MÉDICAL ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT.....	4
2. CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ANNÉE 2023	6
3. CONVENTION DE FORMATION PRÉALABLE A L'ARMEMENT ET DE FORMATION D'ENTRAÎNEMENT DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE D'EMERAINVILLE	7
4. 4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	8
5. 5. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE POUR L'ANNÉE 2022	9
6. 6. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2021	10
7. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDEs POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE PAPIER CONSTITUÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS – VALLÉE DE LA MARNE.....	11
8. 8. DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE.....	13
9. 9. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL	14
10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 2 000 EUROS A LA FONDATION DE FRANCE SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU EN TURQUIE ET EN SYRIE.....	24

* * * * *

(La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de Mme JARDIN, Maire de Vaires-sur-Marne.)

L'Assemblée désigne M. Didier DESFOUX Secrétaire de séance, puis Mme JARDIN procède à l'appel et au contrôle des délégations de vote.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 novembre 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 décembre 2022

Mme le Maire.- Pouvons-nous procéder au vote ou avez-vous des remarques ?

M. Erick NILES.- J'ai une intervention liée au compte-rendu.

M. Didier DESFOUX.- M. NILES avait posé la question de l'appartenance d'une parcelle le long de l'opération sur la base de loisirs. Nous avons vérifié, elle appartient effectivement à la Ville. Il s'agit d'un ancien chemin qui longe la Marne. Il est exclu du projet envisagé, c'est tout à fait normal.

M. Erick NILES.- Merci de votre réponse.

Mme la Maire soumet les procès-verbaux des 22 novembre et 13 décembre 2022 au vote – Résultat : 32 voix pour Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH (pouvoir de Mme PEREIRA DA SILVA), M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) Mme GATIBELZA, Mme RECULET, M. WATHLÉ, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, M. NILES, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER, M. BUI-HUUTAI (pouvoir de Mme MOGENNI), 1 abstention de M. VAUBOURG sur le procès-verbal du 22 novembre 2022 et 1 abstention de M. WATHLÉ sur le procès-verbal du 13 décembre 2022.

Remise sur table de l'arrêté préfectoral n° 2022/DRIEAT/UD77/135 du 2 novembre 2022

Mme le Maire.- Vous avez tous eu sur table le document d'arrêté préfectoral. Il concerne l'enregistrement de la demande de la société JMG Partners aux fins de réaliser et d'exploiter un bâtiment multi-activités, situé 5, rue de Champfleury à la ZAC du Gay de Launay sur le territoire de la commune de Vaires-sur-Marne.

Je vous rappelle que cette autorisation, aussi appelée enregistrement, relève de la compétence exclusive du préfet de Département, conformément aux dispositions des articles L.512-7 et L.512-46-19 du Code de l'environnement.

Elle vous est remise sur table conformément aux dispositions de l'article R.181-44 du Code de l'environnement, selon lequel une copie de cet arrêté doit être transmise au Conseil municipal de la commune concernée pour information.

Mme Isabelle SAUSSET.- Sur le sujet de ce bâtiment dans la ZAC, une réunion a eu lieu en décembre, au cours de laquelle il avait notamment été posé la question de savoir si des citoyens pouvaient être associés au choix des entreprises à installer dans ces locaux. Y a-t-il eu une suite à cette demande ou une évolution ? J'avais notamment proposé que le CODEV de CA-PMV, dont dépend la ZAC, se saisisse éventuellement de cet aspect de la question du choix des entreprises.

M. Didier DESFOUX.- À ce stade, je n'ai pas d'informations supplémentaires mais cela a été pris en compte. En revanche, les entreprises sont quand même choisies en collaboration avec CA-PMV.

Il y a eu une première réunion, à laquelle je crois que vous étiez invitée. Il me semble qu'une deuxième réunion est en cours de préparation mais je n'en suis pas sûr.

Je n'ai pas plus d'information aujourd'hui.

Mme le Maire.- Il s'agit des Décisions prises depuis le dernier Conseil, donc depuis le 1^{er} janvier.

Mme Isabelle SAUSSET.- S'agissant des points 4 et 5 sur l'aménagement du Boulevard de Lorraine, nous aimerions savoir à quoi cela ressemblerait, notamment pour les arbres, les piétons et les cyclistes. Est-il en particulier prévu une bande cyclable ?

Pour les points 6 et 7, nous avons posé la question hier mais je la repose : les caméras installées à la base de loisirs resteront-elles autour et permettront-elles de préserver aussi l'espace naturel, donc de surveiller les mauvais coucheurs qui pourraient poser des déchets à des endroits censés rester naturels ?

Décision n° 8, je pose une question très intéressée : peut-on faire faire sa carte d'identité à Vaires-sur-Marne ou savez-vous à quel horizon temporel ce sera possible ?

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Sur la n° 8, nous attendons la formation des agents, les dates des sessions devraient intervenir dans les jours prochains. Cela ne saurait tarder. L'impression biométrique et la liaison informatique sont installées.

Nous en sommes à signer les habilitations des agents concernés et à gérer la formation qui va bien, ensuite cela devrait être opérationnel très rapidement.

Mme Isabelle SAUSSET.- J'ai une dernière question sur la Décision n° 10 : à quoi correspond le compte professionnel Eurauchan ?

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Il s'agit de l'ouverture d'un compte à Auchan au nom de la ville de Vaires-sur-Marne pour les achats notamment de prestation. Pour information, nous avons acheté un certain nombre de prestations pour les vœux (restauration).

Mme le Maire.- Effectivement, pour les points 6 et 7, lors de la commission d'hier, il a été évoqué le problème des caméras et vous avez posé la question. Vous parlez de la base de loisirs mais les caméras situées sur la base sont de la compétence de la Région. Ce que vous évoquez, par exemple protéger les milieux naturels, n'entre pas dans ce dispositif.

Là, ce sont vraiment des caméras disposées sur la Ville à des endroits stratégiques de passage, sur tout ce qui est accès à la base de Loisirs et JO. Certaines seront conservées et d'autres pas.

Je précise enfin que l'on parle d'un aménagement PMR dans les trois Décisions, de la gare jusqu'à la base. En effet, après une visite avec le sous-préfet notamment, il s'est avéré que, de la gare jusqu'à la base, des travaux d'amélioration doivent être faits pour que cet accès PMR soit reconnu comme tel. C'est uniquement cela. Il n'est pas prévu, sur ce sujet particulièrement, de piste cyclable et, pour cause, puisque de toute façon, par rapport aux JO, ce n'est qu'un accès piéton.

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) D'ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL POUR L'ACQUISITION ET L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CABINET MÉDICAL ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT

Mme le Maire.- Par Délibération en date du 15 mars 2022, le Conseil municipal de Vaires-sur-Marne a approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'acquisition d'un plateau de bureaux situé au sein de la ZAC du Gué de Launay afin d'y aménager 4 cabinets médicaux destinés à accueillir des médecins libéraux.

L'acte authentique finalisant l'acquisition a été signé par les trois parties le 25 novembre 2022.

En 2022, la Ville a déposé une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne, au titre du fonds d'aide aux projets de santé, à hauteur de 50 % du montant des travaux d'aménagement des locaux du cabinet médical et a ainsi obtenu une aide de 54 250 €, soit 50 % du montant des travaux hors taxe. Le versement de la subvention a été effectué par la Communauté d'Agglomération récemment.

Dans le cadre de son plan de soutien aux soins de ville, l'ARS Île-de-France dispose d'un dispositif d'aide à l'investissement ayant pour objectif de participer au financement des dépenses d'investissement relatives à la création, l'extension et la restauration des structures d'exercice collectif dans leur ensemble.

Ainsi, la ville de Vaires-sur-Marne, avec l'aide de l'Union Régionale des Professionnels de Santé – Médecins Libéraux d'Île-de-France, a constitué un dossier de candidature afin d'obtenir une participation concernant l'acquisition et les travaux d'aménagement des cabinets médicaux.

Il convient, par la présente Délibération, de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Intervention Régionale au taux le plus élevé, soit 40 % du montant de l'acquisition et des travaux d'aménagement du local, correspondant à un montant de 223 193 €.

Il convient également d'approuver la convention de subventionnement.

Au total, le coût de cette acquisition immobilière et des travaux à la charge de la Ville est réduit à 273 573 €. En effet, sont soustraits du montant initial d'acquisition de 551 016 €, d'une part, la subvention de la CA-PVM d'un montant de 54 250 €, et d'autre part, la subvention de l'ARS d'un montant de 223 193 €, objet de la présente convention.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'ARS Ile-de-France, au titre du Fonds d'Intervention Régional au taux le plus élevé, soit 40 % du montant de l'acquisition et des travaux d'aménagement du local, correspondant à un montant de 223 193 €;

- **D'APPROUVER** la convention de subventionnement à passer avec l'ARS Île-de-France, ci-annexée,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention de subventionnement ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Mme la Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 28 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH (pouvoir de Mme PEREIRA DA SILVA), M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) Mme GATIBELZA, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER, M. BUI-HUU-TAI (pouvoir de Mme MOGENNI) et 5 abstentions de M. WATHLÉ, Mme RECULET, M. NILES, Mme BERGAGNA, M. VAUBOURG.

Mme Isabelle SAUSSET.- Pouvons-nous en profiter pour vous demander si des médecins se profilent à l'horizon ?

Mme le Maire.- Un médecin s'était fortement engagé mais, pour des raisons personnelles et fiscales, il lui est compliqué de s'installer.

Puis, une kinésithérapeute commence momentanément son activité à Monjaret mais elle a pris un box et devrait s'installer d'ici quelques semaines.

Hier, j'ai reçu un médecin mais ce n'est pas simple. Quoiqu'il soit écrit et dit, je pense que nous aurons développé des moyens et des ouvertures pour accueillir des médecins. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle les médecins que nous accueillons ont la gratuité du loyer pendant un an. Cela me semble être une proposition intéressante.

M. Jean-Claude FEDER.- Pour information, des initiatives privées sont en train de se mettre en place, notamment face à la mairie avenue de Lorraine. Dans l'immeuble neuf, il serait question d'installer des cabinets médicaux privés au rez-de-chaussée.

Mme le Maire.- Effectivement, nous attendons.

J'ai eu quelques informations mais pas par les intéressés eux-mêmes, j'ai vu quelques photos et plans que non seulement je n'ai jamais eu en ma possession mais on n'a pas sollicité le moindre rendez-vous non plus pour me les proposer, dont acte.

Effectivement, il y a un projet, j'ai rencontré le dentiste, puisque c'est lui qui organise. Il a présenté son projet, qui n'est pas finalisé, dans lequel il y aurait des dentistes et un médecin (deux médecins à mi-temps). Néanmoins, vous pouvez constater que les fenêtres sont toujours occultées.

Sur ce sujet, j'avais reçu en son temps les têtes de liste car mon souhait était de travailler ensemble mais c'était un vœu très pieux puisque j'avais à peine fermé ma porte que j'avais déjà un tract incendiaire. J'ai bien compris et très rapidement que nous ne pourrions pas travailler ensemble sur ce sujet.

Maintenant, le projet en face de la mairie est attaché au promoteur. Quand je l'ai reçu, je le répète et nous le ferons autant que nécessaire, il ne voulait absolument pas vendre ce local commercial. Il a été vendu sans que nous n'en soyons ni avertis ni sollicités en quoi que ce soit.

D'ailleurs, j'ai sorti les propos que j'ai tenus, parce que je veux bien tout lire mais je disais il y a un an ici même que, si ce projet aboutissait, s'il y avait des médecins, nous en serions tous autant que nous sommes ici fort contents. Je l'ai dit et écrit. Si ce projet aboutit, tant mieux. Il y a quelques années, nous avions huit ou neuf médecins, donc si nous avons deux médecins ici et trois à la ZAC de Launay, c'est tant mieux.

J'ai reçu le dentiste et j'espère qu'il a une autre vision du sujet qu'il ne l'avait avant de me rencontrer.

M. Yohann DESFOUX. - Je me permets un mot pour que nous nous félicitions collectivement du coût très réduit de ce projet. En effet, il avait été question de le louer sur une longue durée ou de l'acheter. Le coût n'était pas nul, il était de plus de 500 000 €. Nous avons réfléchi, nous vous l'avons proposé, puis voté. À long terme, c'est plus acceptable pour les finances publiques.

Soyons clairs, l'aide que nous n'imaginions pas forcément au début et que nous avons finalement obtenue est une bonne chose, parce que le coût de l'acquisition de locaux neufs, aménagés *in fine* après les déductions nous revient à quasiment 250 000 €. Ce n'est pas cher du tout au prix du mètre carré que cela représente.

Nous pouvons donc nous en féliciter collectivement, cette acquisition aura très peu coûté à la Ville sur le long terme.

2. CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ANNÉE 2023

Mme le Maire. - Nous avons voté à l'identique cette convention en 2022.

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les centres de gestion de la fonction publique territoriale peuvent proposer des prestations aux collectivités affiliées ou non affiliées du Département.

Il s'agit là d'un renouvellement.

En 2022, la Ville a ainsi pu bénéficier de l'accompagnement à la réalisation du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) par le centre de gestion.

Le Maire de Vaires-sur-Marne pourra ainsi en 2023 faire appel au centre de gestion pour l'exercice de ces missions, uniquement en cas de besoin et par l'émission d'un bon de commande,

Les tarifs de celle-ci sont mentionnés en annexe de la convention.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention unique relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Mme le Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : Unanimité.

3. CONVENTION DE FORMATION PRÉALABLE A L'ARMEMENT ET DE FORMATION D'ENTRAÎNEMENT DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE D'EMERAINVILLE

Mme Catherine CHIOCARELLO.- Les agents de Police municipale armés ont l'obligation d'effectuer deux séances d'entraînement minimum par an, qui sont organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Ces formations permettent de maintenir le niveau de compétence des agents de Police municipale requis pour le maniement et l'usage des armes.

Les moniteurs en maniement des armes de la commune d'Emerainville, agents de Police municipale agréés, assermentés, sont également titulaires du certificat de moniteur de Police municipale en maniement des armes.

De ce fait, ils ont également la possibilité d'assurer la formation préalable à l'armement pour les agents titulaires d'un arrêté préfectoral de port d'arme de catégorie B en cours de validité.

Je vous précise que la catégorie B correspond au revolver et au lanceur de balles de défense (LBD).

Il est ainsi opportun d'établir une convention avec la commune d'Emerainville afin que les formations préalables à l'armement et les formations d'entraînement soient assurées par les moniteurs en maniement d'armes de cette commune, permettant ainsi une réduction significative du coût des prestations en comparaison des tarifs pratiqués directement par le CNFPT.

En effet, le coût des séances à l'armement de catégorie B obligatoires est de 1 080 € TTC lorsqu'elles sont assurées par le CNFPT contre seulement 288 € TTC par les agents de la commune d'Emerainville. En ce qui concerne la formation préalable de tir au LBD, le prix de de la formation assurée par le CNFPT est de 180 € TTC contre 144 € TTC par les agents d'Emerainville.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de formation préalable à l'armement et de formation d'entraînement des agents de Police municipale entre la commune de Vaires-sur-Marne et la commune d'Emerainville, ci-annexée,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

Mme le Maire.- Y a-t-il des interventions ?

Mme Isabelle SAUSSET.- Effectivement, il est tout à fait judicieux que les agents soient bien formés à ce genre de sujet. On est tout à fait d'accord là-dessus. Que ce soit moins cher est parfait.

Maintenant, en lisant le document annexe, j'ai vu que la formation concerne les LBD, les revolvers ou les PSA. Cela signifie-t-il pistolet semi-automatique ?

Mme Catherine CHIOCARELLO.- Oui.

Mme Isabelle SAUSSET.- Vous voulez dire que la Police municipale sera formée à l'utilisation de pistolet semi-automatique ?

Mme Catherine CHIOCARELLO.- C'est dans l'hypothèse où ils ont la dotation, ce qui n'est pas le cas à la ville de la Vaires-sur-Marne.

Mme Isabelle SAUSSET.- J'ose espérer que nous n'aurons pas des policiers municipaux avec des pistolets semi-automatiques.

M. VAUBOURG.- Ils doivent être formés. Ils peuvent être mutés par exemple dans une autre commune où ils pourraient avoir cet armement.

Mme Catherine CHIOCARELLO.- Déjà, je l'ai précisé, que vous soyez d'accord ou non, on ne nous demande pas notre avis. Quand vous portez des armes, des règles s'appliquent. D'accord ou pas, ils doivent être formés au minimum deux fois par an.

Maintenant, si cela vous choque qu'il y ait des armes à feu à la ceinture de nos policiers municipaux, j'ai envie de vous inviter à aller sur le terrain avec eux, s'il vous arrive d'être menacée, vous serez peut-être contente de les avoir.

Mme Isabelle SAUSSET.- Je n'ai pas parlé des revolvers, j'ai réagi sur les semi-automatiques.

Mme Catherine CHIOCARELLO.- C'est la même catégorie.

Mme Isabelle SAUSSET.- Les LBD sont largement suffisants.

Mme Catherine CHIOCARELLO.- Pour être rapide et en bref, en gros, cela allège la procédure, cela permet que les moniteurs soient mis à disposition plus rapidement et cela nous coûte moins cher.

Mme Isabelle SAUSSET.- *Propos inaudibles*

M. Yohann DESFOUX.- Pour votre information et la mienne, je vous montre à quoi ressemble un pistolet semi-automatique ; ce n'est pas non plus une mitraillette.

M. Erick NILES.- La différence entre un pistolet, un pistolet semi-automatique et un pistolet automatique est la suivante :

- avec le premier, vous êtes obligé de réarmer manuellement à chaque fois,
 - avec le deuxième, le réarmement se fait avec l'éjection de la cartouche précédente,
 - avec le troisième, c'est automatique, c'est-à-dire que vous laissez votre doigt appuyé et cela part.
- C'est ce que l'on apprend à l'armée et, dans tous les cas, ce sont des armes létales.

Mme le Maire.- Ce sujet est très intéressant mais peut-être pourra-t-on développer ce thème une autre fois, en commission de Mme CHIOCARELLO si vous le souhaitez.

Mme la Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 30 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH (pouvoir de Mme PEREIRA DA SILVA), M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme AUDY-SCHMITT, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) Mme GATIBELZA, Mme RECULET, M. WATHLÉ, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, M. NILES, M. BUI-HUU-TAI (pouvoir de Mme MOGENNI) et 3 voix contre de Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. FEDER.

4. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire.- Afin d'adapter les emplois aux besoins de la collectivité et de procéder aux recrutements sur les postes vacants, certains emplois doivent être créés ou modifiés et les grades correspondants adaptés.

Aussi il convient de pourvoir au poste de directeur des services techniques par l'emploi d'un ingénieur principal (j'en profite pour vous présenter Patrick ASSENZA qui est notre nouveau Directeur des Services techniques), au poste de référent juridique par l'emploi d'un poste d'attaché et au poste de coordinatrice de la Petite Enfance par l'emploi d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Il est ici précisé que les agents recrutés sur ces postes viennent remplacer des agents ayant quitté la collectivité mais qui n'étaient pas positionnés sur les mêmes grades.

Il est donc nécessaire de procéder à la création des postes suivants :

- Un poste d'ingénieur principal ;
- Un poste d'attaché territorial ;
- Un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la création d'un poste d'ingénieur principal,
- **D'APPROUVER** la création d'un poste d'attaché territorial,
- **D'APPROUVER** la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget.

Y a-t-il des interventions ?

M. Erick NILES.- Au sujet de la dernière phrase « *les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget* », pouvez-vous nous dire combien coûte ce complément de trois postes en plus ?

Mme le Maire.- Ce n'est pas un complément. Ce sont des changements.

M. Erick NILES.- Il est bien écrit « *les crédits nécessaires* », je vous demande donc simplement de nous dire s'il y a un crédit nécessaire puisque ce sont des remplacements de poste, donc de l'argent supplémentaire, combien cela coûte en plus.

Mme le Maire.- Nous venons de répondre que non. Ce sont des agents qui ont quitté la collectivité, qui avaient un certain grade, que nous remplaçons et l'agent remplaçant n'a pas le même grade. C'est simplement cela. Ce n'est pas un budget supplémentaire.

Chaque fois que nous passons une opération liée au budget, cette phrase « *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget* » figure dans quasiment toutes les délibérations. Cela n'engendre pas systématiquement une masse budgétaire supérieure.

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Pour le cas où nous aurions besoin de les nommer pour X raisons, nous attendons un peu avant de les supprimer. Les suppressions de poste doivent passer devant le Comité technique.

Mme le Maire.- Ce sont des sujets que nous avons déjà abordés, nous vous les avons déjà expliqués.

Mme le Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : Unanimité.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE POUR L'ANNÉE 2022

M. Yohann DESFOUX.- C'est un rapport d'activité et de développement durable puisque, cette année, la Communauté d'agglomération a réuni en un seul document les deux documents qu'elle est obligée de produire.

Vous l'avez tous reçu. Si vous l'avez déjà feuilleté, c'est plutôt intéressant, cela donne un petit récapitulatif de toutes les compétences et de tout ce qui a été fait l'année passée à l'agglomération Paris Vallée de la Marne, notamment en ce qui concerne le développement durable.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité et de développement durable 2022 de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne,
- **DE PRÉCISER** que ces documents seront tenus à disposition du public,
- **DE PRÉCISER** que cette délibération sera notifiée au Président de la CA-PVM.

Mme Isabelle SAUSSET.- Dans les documents que l'on a reçus il y a quelques jours, les annexes étaient manquantes et je n'ai pas vu qu'il fallait aller sur le site. Ce n'était pas très explicite. En conséquence, je n'ai pas pu prendre connaissance de ces documents que j'ai trouvés là, sur le bureau.

N'ayant pas pris connaissance du contenu de ces documents, nous ne prendrons pas acte, nous ne participerons pas.

Mme le Maire.- Nous prenons juste acte du document.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité, Mme SAUSSET, M. FEDER et M. GODICHE ne prennent pas part au vote.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2021

M. François BROCHÉ.- Premier syndicat d'énergie de France, le Sigeif a rénové en 2014 ses statuts pour aider les communes adhérentes à préparer la transition énergétique. En complément de l'organisation du service public de distribution de gaz et d'électricité, il crée et anime le plus important groupement de commandes d'achat de gaz naturel en France.

A- COMPÉTENCE GAZ

Le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice de la distribution du gaz, pour le compte de 188 communes, représentant 5 659 999 habitants.

2021 en chiffres :

- Longueur (km) : 9 529 km
- Nombre de clients desservis : 1 177 016
- 335,7 M€ de recette pour 27 975,3 GWH de gaz acheminé
- Valeur brute des ouvrages : 2 278 M€
- 35,9 M€ consacrés à l'adaptation et à la sécurisation des ouvrages
- Âge moyen des canalisations de gaz : 30,6 ans
- 519 dommages aux ouvrages de gaz lors de travaux de voirie dont 288 avec fuites
- 16 361 appels de tiers pour fuites ou odeurs de gaz au centre « urgences sécurité gaz »

B- COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ

Le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, pour le compte de 66 communes (1 477 246 habitants), propriétaires d'un réseau de 9 235 km, dont 3 913 km en HTA.

2021 en chiffres :

- Longueur du réseau : 3 913 km Haute tension A (HTA - généralement 20 000 volts) et 5 322 km BT
- 270,7 M€ de recette pour 6 439,3 GWH d'électricité acheminée
- Valeur brute des ouvrages : 1 058 M€
- Valeur nette : 561 M€
- 34,5 M€ consacrés au développement du réseau électrique
- Âge moyen des ouvrages : 36,6 ans

C- LES CHIFFRES DE LA COMMUNE DE VAIRES-SUR-MARNE

□ **Le gaz** : 3 297 clients (2020 : 3 296)

Total consommation : 71 779 (2020 : 63 347)

Total recette : 987 K€.HT (2020 : 917 K€.HT)

En ce qui concerne le réseau de distribution publique de Gaz, la basse pression est en voie de disparition au profit de la moyenne pression.

□ **L'électricité** : 6 485 clients (2020 : 6 355)

Total acheminement : 43,1 GWh (2020 : 39,8 GWh)

Total recette : 2 128,3 K€.HT (2020 : 1 913,8 K€.HT)

Le rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2021 a été communiqué à la commune de Vaires-sur-Marne le 3 décembre 2022. Celui-ci est téléchargeable sur le site internet www.sigeif.fr à la rubrique « bibliothèque ».

Le rapport relatif aux chiffres clés de la commune de Vaires-sur-Marne est tenu à votre disposition au Secrétariat Général.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2021,
- **DE PRÉCISER** que ces documents seront tenus à disposition du public.

Mme le Maire.- C'est la même chose que la Délibération précédente.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité, Mme SAUSSET, M. FEDER et M. GODICHE ne prennent pas part au vote.

7. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA FOURNITURE DE PAPIER CONSTITUÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS – VALLÉE DE LA MARNE

Mme le Maire.- La commune de Vaires-sur-Marne, en tant qu'acheteur public, a la possibilité de procéder à une mutualisation de ses besoins avec d'autres acheteurs, et de créer ainsi un groupement de commandes. Ce dernier a vocation à rationaliser les achats en permettant de réaliser des économies d'échelle, mais également à être plus efficace en mutualisant les procédures de passation d'un marché.

En vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture de papier, la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne a porté l'initiative de la création d'un groupement de commandes composé actuellement de :

- la communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne ;
- la commune de Torcy ;
- la commune de Pontault – Combault ;
- le CCAS de Pontault – Combault.

Cette adhésion nécessite l'élaboration d'une convention de groupement, qui a notamment pour objet, d'une part, de définir les règles de fonctionnement et les modalités d'organisation du groupement, de confier le rôle de coordonnateur du groupement et de fixer ses missions, et d'autre part de coordonner la procédure de passation, la signature, et la notification dudit marché.

La bonne exécution du marché est assurée par chaque membre du groupement, chacun en ce qui le concerne.

En effet, l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales précise que « *I. – Lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités territoriales [...] il est institué une commission d'appel d'offres composée des membres suivants :*

1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ».

Pour rappel, suite à leur élection lors des séances du Conseil municipal en dates du 3 septembre 2020 et du 28 septembre 2021, la Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants :

TITULAIRES

- Monsieur Didier DESFOUX
- Monsieur Jean-Charles RAMIREZ
- Monsieur Jean-Luc COCHEZ
- Monsieur Erick NILES
- Monsieur Paul GODICHE

Je suis également titulaire.

SUPLÉANTS

- Madame Synthia GATIBELZA
- Madame Monique COULAIS
- Madame Béatrice BOCH
- Monsieur Frédéric VAUBOURG
- Madame Isabelle SAUSSET

Il est ainsi nécessaire de procéder, parmi ces membres, à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il peut être décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Vaires-sur-Marne au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la fourniture de papier,

- **D'APPROUVER** la convention de groupement de commandes, ci-annexée,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à cette affaire,

- **DE DIRE** qu'il ne sera pas procédé au scrutin secret pour l'élection du représentant de la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à la fourniture de papier,

- **DE PROCÉDER** à la désignation d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes parmi les membres de la commission d'Appel d'Offres de la commune ayant voix délibérative, ainsi qu'un suppléant : pour ce qui est du membre titulaire, Edmonde JARDIN et du membre suppléant, Béatrice BOCH.

Mme la Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 23 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, Mme GATIBELZA, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH (pouvoir de Mme PEREIRA DA SILVA), Mme AUDY-SCHMITT, M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER) et 10 abstentions de Mme RECULET, M. WATHLÉ, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, M. NILES, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. GODICHE et M. BUI HUU TAI (pouvoir de Mme MOGENNI).

M. Erick NILES.- Je ne comprends pas bien ce que nous venons de voter.

Il est écrit « *Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres* » ; puis « *pour rappel, suite à leur élection lors des séances du Conseil municipal en dates du 3 septembre 2020 et du 28 septembre 2021, la Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants* » ; enfin, vous listez les membres mais vous faites élire des personnes qui ne sont pas dans la Commission.

Mme le Maire.- Je suis Présidente de droit de cette commission.

M. Erick NILES.- Et la personne suivante ?

Mme le Maire.- C'est Mme BOCH.

M. Erick NILES.- D'accord mais n'est-ce pas aux membres de la commission de voter ?

Mme le Maire.- Absolument pas.

M. Erick NILES.- Je vous pose la question.

Mme le Maire.- Ce n'est pas notre Commission d'Appel d'Offres qui élit deux de ses membres pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de PVM.

M. Erick NILES.- « *Il est ainsi nécessaire de procéder, parmi ses membres, à l'élection d'un membre titulaire* » mais personne ne s'est présenté.

Mme le Maire.- C'est une désignation. Je désigne.

8. DÉNOMINATION D'UNE VOIE COMMUNALE

M. Didier DESFOUX.- Je vais essayer de faire court sur cette Délibération.

Il s'agit de dénommer la voie qui mène à la base olympique et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, cette voie est communale, d'autre part, elle dessert un certain nombre d'entreprises, notamment la Fédération de Kayak et, plus tard, d'autres entreprises et lieux, en particulier sur le terrain sur lequel nous avons une promesse avec la société Bouygues pour développer la parcelle.

Il faut donc dénommer cette voie pour les abonnements, etc.

Dans un second temps, il est à noter que le numérotage des voies sera effectué par arrêté du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales.

Compte tenu des équipements existants et en devenir, en lien avec le sport et la compétition, il est proposé de nommer la voie d'accès desservant ces sites de la manière suivante : Chemin de la Victoire.

L'implantation de cette voie est mise en évidence dans l'extrait de plan annexé.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la dénomination suivante de la voie desservant l'entrée de l'île de loisirs de Vaires-sur-Marne, le futur siège de la Fédération Française de Canoë-Kayak et le futur site touristique porté par la société Bouygues Immobilier en cours de développement, telle qu'elle ressort du plan annexé à la présente délibération :

- **Chemin de la Victoire**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Mme le Maire.- Y a-t-il des interventions ?

M. Jean-Claude FEDER.- Je suis particulièrement choqué par ce projet de dénomination. Le baron Pierre de Coubertin, qui n'était pas à proprement parler un gauchiste, serait choqué de constater que l'on met en avant la victoire et non la participation. Dois-je développer ? Je ne veux pas faire de polémique mais, franchement, c'est choquant.

Au nom de *Vaires citoyenne*, nous voterons contre cette proposition qui n'a pas la connotation digne de ce que représentent les Jeux Olympiques.

J'ai reçu une proposition d'une citoyenne vairoise : rue Pierre de Coubertin. Nous vous proposons : Chemin de la Fraternité. C'est symbolique, c'est ce que vous voudrez mais, Rue de la Victoire, non.

M. Didier DESFOUX.- D'abord, ce n'est pas anodin, le Chemin de la Victoire, c'est pour chacun son chemin et pour chacun sa victoire. À vous de choisir. Il y a plusieurs significations, à vous de les trouver. Nous ne l'avons pas dénommée pour être complètement figé, cela fait référence à un certain nombre de points, notamment les aspects sportifs, les valeurs de l'olympisme. Il n'y a pas que la victoire, il y a aussi le chemin pour y arriver. Vous n'avez pas bien lu.

Je vous laisse le soin d'y réfléchir mais il n'y a pas une seule définition, il y en a plusieurs, cela peut s'adresser à beaucoup de personnes. Cela fait évidemment référence à plusieurs sujets notamment aux Jeux Olympiques, ce qui était quand même l'idée.

Ce nom me semble tout à fait intéressant pour une Fédération de Kayak et pour d'autres sur le site.

M. Jean-Claude FEDER.- L'olympisme, ce n'est pas la victoire. Le Chemin de la Victoire n'est pas une fin en soi. La fin en soi est la participation et la fraternité.

Non, je ne suis pas convaincu par vos explications.

M. Didier DESFOUX.- Le Chemin de la Victoire est important dans la démarche d'un sportif quel qu'il soit.

Si vous ne comprenez pas cela, que voulez-vous que je vous dise ?

M. Jean-Claude FEDER.- J'ai très bien compris.

M. Daniel WATHLÉ.- Au-delà du choix du nom qui vous appartient, nous ne voterons pas pour en raison de la méthode. Ce n'est pas la première fois que des noms de voie doivent être définis et, la dernière fois, vous avez dit que nous pourrions participer et échanger mais, une fois de plus, c'est un nom qui nous est proposé, nous n'y avons pas participé. Nous ne voterons donc pas pour ce nom. Ce n'est pas pour le nom en lui-même, c'est pour la méthode.

Mme la Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 23 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, Mme GATIBELZA, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH (pouvoir de Mme PEREIRA DA SILVA), Mme AUDY-SCHMITT, M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER), 3 voix contre de Mme SAUSSET, M. FEDER, M. GODICHE et 7 abstentions de Mme RECULET, M. WATHLÉ, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, M. NILES et M. BUI-HUU-TAI (pouvoir de Mme MOGENNI).

9. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL

M. Yohann DESFOUX.- Chers collègues, je ne sais pas si nous aboutirons à la victoire mais essayons de cheminer jusqu'à la fin de ce point qui est beaucoup moins reluisant que les autres.

Donc, je vais essayer d'être rapide et succinct, sachant que nous nous retrouverons au prochain Conseil municipal pour voter le Budget Primitif sur lequel se base ce rapport.

Comme chaque année, nous devons débattre depuis un rapport budgétaire (ROB), le débat (DOB) devant avoir lieu avant le Conseil municipal présentant le Budget Primitif qui, pour notre part, est fixé au 11 avril 2023.

Pour rappel, le rapport contient notamment une présentation des engagements pluriannuels de la Collectivité, de la structure et de la gestion de la dette, ainsi qu'une structure de l'évolution des effectifs.

Avant de commencer la présentation du rapport, je souhaite remercier le travail du service financier pour la préparation du budget qui vous sera présenté la prochaine fois et pour ce rapport, ainsi que pour l'exécution et la clôture du budget 2022, pour lequel un travail important de récupération des dépenses restant à percevoir a été effectué.

Un certain nombre de subventions ont été finalisées, qui ne l'étaient pas depuis plusieurs années. Merci notamment à Mme FLOCH, notre DGS, Carina GIBERT, notre directrice des Finances, et à Mme Virginie BOUCHIER. Je n'oublie pas l'ensemble des services qui nous ont présenté à Madame le Maire et à moi-même leur budget 2023.

Il faut quand même se rappeler le contexte dans lequel nous sommes : nous ne sommes pas dans des années « normales » et nous n'avons pas eu des années précédentes « normales » non plus. Nous avons vécu deux années marquées par la pandémie et toutes ses conséquences, nous les vivons encore. Nous commençons à retrouver un rythme normal d'activité au sein de la municipalité, et donc d'investissement et de consommation des crédits, qui sont naturellement en hausse par rapport à 2021 et 2022.

Comme je l'indiquais, les années 2022 et 2023 *a fortiori* ne sont pas pour autant « normales ». Et c'est dû notamment à l'augmentation du coût de l'énergie, qui est la conséquence d'un certain nombre d'enjeux. Nous n'avions plus vu cela depuis 1970 et les chocs pétroliers, cela a énormément augmenté et engendré l'inflation que l'on connaît.

Pour rappel, en 2022, c'est plus de 5 % qui se cumulaient déjà à +1,6 % en 2022 et cela devrait s'accroître en 2023. Sauf que cette inflation renchérit non seulement les postes des dépenses courantes, les biens, les services, nos contrats, la masse salariale, puisque revalorisée par le point d'indice et le SMIC, mais également nos investissements. Un investissement qui coûtait 1 000 000 € hier, pour exactement la même chose nous coûtera facilement 1,2 M€ ou 1,3 M€ aujourd'hui.

Une fois peint ce magnifique tableau, nous avons demandé dans ce contexte aux services de présenter en matière de fonctionnement un budget maîtrisé. Pour la première fois, je n'ai pas souvenir d'autres années où un tel effort a été attendu, nous avons demandé que, en matière de fonctionnement, on nous présente des budgets diminués de 10 %, évidemment hors énergie, hors masse salariale sur laquelle on ne peut pas

forcément jouer directement et hors contrats obligatoires valorisés naturellement ; nous y reviendrons Monsieur NILES, je vous vois opiner ou dodeliner de la tête.

C'est un gros effort qui est fait, c'était volontaire pour que les services se questionnent et fassent des choix parmi un certain nombre de dépenses, et pour éviter l'effet de représenter le même budget que l'année passée. Cette année, nous avons donc demandé un effort particulier. Ce n'était pas aisé du tout mais il a été fait et presque respecté. Nous pouvons nous en féliciter. Nous ne pourrons pas le faire tous les ans à ces niveaux mais c'était probablement nécessaire.

Mme FLOCH a demandé que les dépenses proposées (cela paraît peut-être aller de soi) soient budgétées de façon précise, avec une présentation quasi systématiquement (un certain nombre l'a fait, pas tous) de trois devis. Ce n'était pas forcément l'habitude. Cela participe aussi de la réduction globale des dépenses. Ce n'est pas encore parfait mais il faudra former de manière que cela devienne une habitude d'avoir trois devis. C'est la base mais ce n'est pas fait partout.

En conséquence, le niveau des investissements a été revu pour l'adapter à l'autofinancement dégagé. Certains gros investissements ont été dépriorisés -nous y reviendrons si vous le souhaitez- eu égard notamment aux coûts des travaux qui ont énormément augmenté. C'est le cas de la réfection du Pavillon Louis XIII qui a vu son coût passer de 2 millions à quasiment 3 millions. En l'état actuel de nos finances, il n'était pas raisonnable de l'inscrire pour 2023.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux et d'acquisition en section d'investissement se situera aux alentours de 2,5 M€ contre plus de 4,7 M€ en 2022. C'était assez logique puisque, en 2021 et 2020, un certain nombre de dépenses n'avaient pas été réalisées, beaucoup d'investissements ayant été reportés.

Je reviens sur la page 15 de la note de synthèse qui, elle, correspond au résultat quasi définitif de l'exercice 2022. Nous aurons l'occasion de le présenter, si le Trésor Public termine d'émettre tous les bordereaux et paie bien l'ensemble des factures à temps, lors de l'examen du Compte Administratif 2022 mais vous avez les grandes lignes.

En 2022, le résultat de fonctionnement, pour des recettes qui s'élèvent à 16 400 000 € et des dépenses à 16 019 000 €, est d'un peu moins de 400 000 €. C'est positif, l'année dernière cela ne l'était pas, il est donc naturellement meilleur que l'année dernière.

Le résultat affecté, si on l'additionne au résultat antérieur, est de 1,3 million, ce qui constitue notre « petit matelas » reporté d'une année sur l'autre et qui est indispensable pour équilibrer les comptes. Nous le rétablissons presque puisque, l'année dernière, il était de 1,8 million et qu'il est à 1,7 M€.

En investissement en 2022, vous avez des recettes pour un peu plus de 3,5 millions et des dépenses pour un peu plus de 4,7 M€, soit un solde d'exécution négatif à 180 000 €.

Ce solde négatif s'explique avec 1,2 M€ dans les recettes à réaliser, correspondant à la vente de quelques appartements situés derrière l'école de l'Aulnay. Cette recette aurait dû figurer dans les comptes 2022 mais, pour des raisons administratives et notariales, nous ne les touchons que maintenant. Ils sont donc reportés. Sinon, ce serait quasiment équilibré, voire excédentaire.

Vous avez les restes à réaliser.

Cela nous permet d'avoir un résultat global de clôture positif à 1,6 M€, puisqu'une partie du résultat de fonctionnement vient compenser ce déficit d'investissement.

C'est plutôt positif même si cela aurait pu être bien pire si nous n'avions pas fait attention. En revanche, 2023 est cruciale et majeure sur l'attention à porter aux dépenses et aux recettes.

Pour l'année 2023 et ce rapport d'orientation budgétaire, plusieurs éléments ont présidé à l'établissement de ce budget :

Premier point, c'est une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement, notamment sur le chapitre 011 avec les -10 % dont je vous parlais, hors énergie et hors contrats, un contrôle et une maîtrise de la masse salariale (chapitre 012).

Sur ce dernier point, en 2023, nous subirons l'augmentation de 3,5 % du point d'indice en année pleine, soit plus de 700 000 € par rapport à l'année 2022, plus les revalorisations du SMIC et donc des grilles. Tout cela fait que l'évolution de la masse salariale sera quand même contenue à seulement 2 % (c'est déjà beaucoup vu les sommes en jeu).

Vous avez dû voir dans la note plus loin, j'espère répondre à votre signe de la tête, Monsieur NILES, que, quand on parle d'effort sur la masse salariale, cela concerne le non-remplacement systématique lors de départs. À noter par conséquent entre -7 et -8 équivalents temps plein dans l'effectif de la Collectivité. Ce n'est jamais suffisant, en tout cas d'un point de vue financier mais c'est un effort pour l'organisation des services notamment.

Deuxième point, nous essayons de garantir un autofinancement minimal, qui permet de financer la section d'investissement, sinon, nous ne le pourrions pas.

Le troisième point qui, je l'espère, nous tient tous à cœur est la poursuite du désendettement de la Ville. Ce n'est pas autant que l'année dernière mais c'est au moins de quelques centaines de milliers d'euros. Le stock de dette était d'un peu plus de 16 millions en début de mandat, il est à environ 13 millions aujourd'hui. Nous passerons probablement en dessous de 13 millions à la fin de l'année. C'est particulièrement important car les taux ont remonté. On a dit ce matin que, pour les activités, les taux avoisinaient les 4 %. Je vous laisse imaginer les taux d'intérêt que nous allons payer cette année et les suivantes.

Le quatrième point est le niveau d'investissement. Il permet un certain entretien du patrimoine municipal, un certain nombre d'investissements (passage en Leds notamment à l'intérieur de certains bâtiments municipaux) et le remplacement de certaines chaudières à gaz pour faire des économies si le gaz et l'électricité se maintiennent au moins pendant deux ans au niveau que l'on connaît.

Enfin, cinquième point, c'est le recours éventuel à la fiscalité locale en cas de nécessité pour équilibrer le budget que je viens de présenter dans les grandes lignes.

Pour que vous les ayez en tête, j'ai quelques grands chiffres à vous partager, sur lesquels je souhaite faire un focus et qui sont principalement liés à l'inflation :

La DSP par exemple de la restauration collective a augmenté pour 2023 de plus de 23 % (+200 000 €).

Nous parlions, nous parlons et nous reparlerons de la hausse de l'énergie car elle est majeure. C'est quasiment +1 M€ par rapport à l'année d'avant. Pour le gaz, c'est de l'ordre de x4. L'électricité fera probablement x2. Tout cela prenant en compte un certain nombre de dispositifs d'aide gouvernementaux.

La masse salariale : nous en avons déjà parlé, je ne reviens pas sur les +3 % du point d'indice. Nous ne sommes pas à l'abri en 2023 que cela arrive à nouveau puisqu'il existe des mécanismes de réévaluation non pas automatiques mais quasiment ; ils sont différés dans le temps mais ils existent.

J'ai également déjà dit un mot de l'augmentation du taux des emprunts.

Je reviens sur la section de fonctionnement en 2023, nous le ferons plus en détail lors de la présentation du budget, tout n'étant pas encore établi car nous attendons des chiffrages du Trésor Public (DGF et certaines recettes).

Recettes de fonctionnement en 2023 :

- La DGF reste stable à un peu plus de 550 000 €. Cette année, en Loi de Finances, l'écrêtement, mécanisme qui nous a fait perdre l'année dernière 80 000 €, a été gelé cette année. C'est intéressant pour notre collectivité mais, l'année prochaine, nous ne sommes pas à l'abri d'être à nouveau écrêtés.

- La DSU est stable à 225 000 €. Au regard des critères, notamment du plus important du revenu moyen par habitant qui augmente globalement et nous dégrade dans le rang, nous pourrions sortir du dispositif dès 2025. Ce sont donc 200 000 € très précaires.

- Le FPIC : nous en parlons depuis trois ans, nous étions bénéficiaires, l'année dernière, nous étions bénéficiaires et un peu contributeurs. Maintenant, nous sommes complètement contributeurs à hauteur de 73 000 €. C'est un vrai ciseau : nous avons perdu et, en plus, nous cotisons.

- Fiscalité : j'en ai parlé, une revalorisation des bases a eu lieu en Loi de Finances. En ce qui concerne les taux, ce sera à envisager le cas échéant.

- Droits de mutation à titre onéreux : ils correspondent aux ventes de maisons et autres biens immobiliers sur la commune. Ils étaient de 700 000 € l'année dernière, grâce à un dynamisme énorme suite au rattrapage des années Covid-19. Au vu de cette année, nous l'estimons à quasiment deux fois moins, 400 000 € voire 350 000 €. C'est très incertain puisque les prix de l'immobilier augmentent mais les intérêts également. Nous constatons donc un tassement très fort des échanges immobiliers.

- Les reversements de la CA PVM pour les attributions de compensation sont stables à 2,7 millions en l'absence de nouvelles compétences à assurer, heureusement.

- Le versement de la CAF (1,4 million).

- Participations familiales pour divers services et activités communales, scolaires, parascolaires ou de restauration pour environ 1 M€.

C'est ce qui compose à peu près nos recettes de fonctionnement en 2023.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous avons déjà effleuré le sujet :

- Chapitre 011 : malgré les -10 % d'efforts demandés, nous avons également l'énergie (+800 000 €) et la DSP ne serait-ce que restauration (+200 000). C'est quasiment +1 M€ tout en ayant fait des efforts sur tout le reste.

- Chapitre 012 : c'est la masse salariale qui pèse le plus en 2023, parce que la revalorisation du point d'indice en année pleine nous coûte 700 000 € et le rehaussement du SMIC s'adresse aux différentes catégories, principalement à la catégorie C (surreprésentée dans les collectivités territoriales) et pèse beaucoup dans le budget.

Malgré tout, je le répète car c'est un effort assez considérable que Mme la Maire fait avec la directrice générale des Services, qu'il faut maintenir même si ce n'est pas facile, c'est la réduction de la masse salariale en nombre à -8 ETP alors même qu'un service supplémentaire sera ouvert pour étoffer les services rendus aux Vairois à l'état civil, qui reprend la compétence des cartes d'identité et des passeports.

Tout cela nous amène à un autofinancement qui passera en dessous de 1 M€, contre 1,3 M€ l'année dernière. Nous constatons le tassement, l'augmentation des dépenses et l'augmentation moindre des recettes.

Dette et emprunt : avec 2,5 millions d'inscriptions en dépense d'équipement, notre besoin d'équilibre doit être inférieur au remboursement en capital de la dette pour éviter de s'endetter à nouveau. Pour rappel, l'annuité de la dette était à 1,6 million, auxquels on ajoute les 250 000 € ou 260 000 € d'intérêts de la dette. Donc le capital de la dette restant dû est d'un peu plus de 13 M€ à date.

Section d'investissement :

Les recettes propres sont :

- Le FCTVA (700 000 €) sachant que c'est la récupération de la TVA déjà payée.

- La taxe d'aménagement (200 000 €) est estimée deux fois moindre car, d'une part, l'an dernier, nous avons touché la taxe d'aménagement de la seconde partie de l'opération Navatte*, d'autre part, nous avons une incertitude pour 2023.

- Les amendes de police.

- Les subventions d'équipement au reste à réaliser en recettes d'investissement s'établissent à un peu plus de 3 M€, c'est donc un volume assez significatif, dont 1,2 M€ concerne la cession du bâtiment impasse de l'Aulnay qui a été décalée dans le temps.

Les dépenses d'investissement :

Au total, le volume budgétaire des crédits d'investissement ouverts au BP 2023, restes à réaliser 2022 inclus, se situe autour de 7 M€. Cela paraît énorme. Il faut retenir les 2,5 millions d'investissements nouveaux puisque, budgétairement, cela comprend 1,4 million de déficits d'investissement reportés, 1,6 million de

remboursements du capital, 1,7 million de restes à réaliser 2022 et 2,2 millions de programmes de travaux et d'équipements 2023.

Dans ce programme d'investissements 2023, vous retrouvez :

- 550 000 € dédiés aux aménagements et travaux divers, de voirie notamment. Un complément a été demandé pour la réfection de la rue de Torcy.

- 163 000 € pour les études.

- 450 000 € pour l'entretien du patrimoine immobilier et ses équipements. Cela inclut notamment tout ce qui est passage en Led. Nous avons souhaité quasiment finaliser le passage en Leds des voiries, celui-là est terminé. En revanche, un certain nombre de bâtiments publics ne le sont toujours pas. Pour faire des économies cette année, parce que l'électricité reste chère, nous pensons que c'est un investissement intelligent. C'est pareil pour la réfection et la rénovation d'un certain nombre de chaudières de bâtiments publics obsolètes, ou plus du tout efficaces. Cela devrait générer des économies, facilement 30 % à 40 € vu l'ancienneté de certaines chaudières.

Pour rappel, je le dis collectivement, tous ces investissements sont en plus éligibles à différentes aides ; le Fonds Vert octroyé par le Gouvernement, la DETR à la main du Préfet, qui cible tous les investissements destinés à la transition énergétique. Ces investissements en particulier sont aussi éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) qu'il faudra demander, comme pour l'éclairage public.

- 60 000 € d'aménagements divers dans l'hôtel de ville. Je le disais hier en plaisantant à la Commission des Finances, c'est non pas pour renouveler les fauteuils en cuir, qui ne sont pas en cuir, de Mme la Maire et de moi-même mais pour changer l'alarme qui est défectueuse et le système d'ouverture par badge magnétique.

- 250 000 € de travaux d'aménagement intérieur dans les écoles.

- 100 000 € d'investissements pour les espaces verts.

- Autre point qui me tient à cœur : un peu plus de 180 000 € pour les travaux et équipements informatiques. À noter qu'environ un tiers des ordinateurs des agents, y compris les logiciels, sera renouvelé cette année. Cela ne s'est jamais fait à cette hauteur mais c'était plus que nécessaire puisque certains logiciels n'étaient plus sauvegardés, maintenus ou mis à jour. Ce sera donc un petit saut pour ce tiers très vieillissant.

Mme la Maire a aussi parlé en ce qui concerne les Jeux Olympiques, cela a été demandé par le sous-préfet, de deux investissements : l'un nous coûte *a priori* 0, ce sont les caméras de surveillance que nous récupérerons pour moitié et que nous re-déployerons par la suite, et la réfection du cheminement piéton jusqu'à la base de loisirs pour l'accès PMR (480 000 €). La subvention que le sous-préfet a annoncée cette semaine couvrirait à peu près 80 % de cette somme.

Je redis quand même gentiment mais fermement que ces deux éléments avaient été demandés et que l'on nous disait de les financer à 100 %. Pour les caméras, cela aurait représenté des sommes importantes, sachant que, pour des caméras de nouvelle génération, c'est x10 000 €, voire x20 000 €, plus les 500 000 € pour refaire trois trottoirs, cela faisait un surcoût de 600 000 € à 800 000 €. Il a tenté, de la part des services de l'État, c'était assez déplorable. Nous avons collectivement tenu, Mme la Maire a tenu. *In fine* les caméras sont de l'ordre des compétences régaliennes de l'État, c'est donc pris en charge à 100 %, et l'aménagement PMR sera pris en charge à hauteur de 80 %.

Enfin, il reste 120 000 € à 150 000 € à la charge de la commune et nous récupérerons quatre caméras dernier cri. *In fine* le coût pour la commune est donc relativement faible. C'était important parce que nous nous sommes battus pour mais ce n'était pas simple du tout.

Projets en phase d'étude :

- La rénovation du Pavillon Louis XIII est décalée, pour les raisons évoquées précédemment ;

- La restructuration/extension du centre de loisirs Marie Jorand, ce n'est pas abandonné mais ce ne sera pas pour cette année ;

- La modernisation des installations de chauffage devra perdurer dans les années à venir, comme l'isolation des gymnases et des autres bâtiments publics ;

- L'aménagement/requalification du parc des pêcheurs reste à l'esprit, comme la végétalisation de l'ancien cimetière.

Vous avez compris que ce budget est contraint, comme celui de chacun. Ce n'est pas facile, des efforts ont été demandés mais nous devrions atterrir à peu près sur ce que nous présentons aujourd'hui. Je vous répreciserai tout cela avec des graphiques et des slides le 11 avril à l'occasion de la présentation du BP 2023.

Mme le Maire.- Y a-t-il des interventions ?

Mme Isabelle SAUSSET.- Je voulais réagir sur ce rapport d'orientation budgétaire, nous devons *a priori* débattre ce soir des orientations budgétaires proposées.

Au préalable, nous tenons à souligner que nous comprenons très bien combien l'exercice est difficile, la période incertaine avec ce fameux effet ciseau très marqué avec une baisse des recettes d'un côté et une hausse des dépenses de l'autre côté. Nous avons également conscience du retard pris par les équipes du comptable public, nous en avons parlé hier soir, qui nous prive de certains documents.

Donc on demande de débattre sans avoir tous les éléments. Cela dit, vous avez bien développé, on a eu une présentation assez détaillée et tout à fait sérieuse.

Je souhaitais revenir sur deux points par rapport à ce qui est abordé et que l'on a un peu abordé hier soir en Commission des Finances

Le premier concerne les travaux de voirie en vue d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du Boulevard de Lorraine, de la gare jusqu'à la base de loisirs.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % et la charge résiduelle pour le budget de notre commune sera autour de 150 000 €. Pour notre budget de 16 millions environ, c'est une somme en plus mais ce n'est pas exorbitant. Pourquoi je reviens sur ce sujet ? Hier soir, quand on en a parlé, on a laissé transparaître le questionnement sur les conséquences si ces travaux n'étaient pas exécutés (amende, punition, etc.) dans la mesure où ils ne seraient pas prioritaires puisque, de toute façon, toute la voirie sera piétonne pour les JO. Cela m'a un peu choquée parce que les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite doivent être faits autant qu'ils peuvent l'être et partout où c'est possible, indépendamment des JO. Si les JO sont le prétexte pour obtenir un financement à hauteur de 80 %, c'est plutôt très bien. Dans une période où le financement est difficile, je pense au contraire qu'il faut se féliciter qu'au moins ces travaux soient faits.

Je reviens sur quelque chose que j'ai abordé au début : j'espère que ces travaux seront également l'occasion d'en profiter pour compléter la réfection des imperméabilisés, ce qui peut être par exemple les emplacements de parking, d'investir dans quelques pots de peinture afin de matérialiser une bande cyclable continue. En effet, le marquage au sol n'est pas une dépense exorbitante et n'est pas aussi efficace qu'une véritable piste cyclable mais c'est quand même mieux que rien. Il ne faut pas minimiser l'impact visuel du logo vélo sur le sol, cela induit de façon inconsciente un comportement pour la plupart des automobilistes. Si les piétons ont le droit de circuler en sécurité sur les trottoirs, les cyclistes ont aussi le droit de circuler en sécurité.

Matérialiser un espace partagé voiture et vélo dans une version minimum, qui peut être réalisée à moindre coût avec quelques coups de peinture, je pense que c'est l'occasion, puisqu'il y aura des travaux, d'essayer de combiner plusieurs actions possibles.

Je voulais vous faire part de cette petite réflexion : comme le disait mon neveu lorsqu'il était petit « *quand on est pauvre, il faut être malin* ».

Le deuxième point que je souhaitais aborder concerne les investissements envisagés afin d'améliorer le bilan énergétique des bâtiments communaux. Il est donc envisagé de remplacer tous les éclairages des bâtiments par des Leds et de remplacer les chaudières par des systèmes plus performants, ces initiatives sont tout à fait les bienvenues. On va dans le bon sens, on s'en félicite, c'est très bien.

En revanche, l'isolation des bâtiments, si j'ai bien compris, est repoussée à plus tard, d'une part parce que cela coûte très cher, d'autre part parce qu'en 2030 il y aura de nouvelles normes à appliquer, du coup il est urgent d'attendre. Non, les normes ne sont pas l'argument. Il est important que les bâtiments communaux puissent accueillir les Vairois sans que ceux-ci ne gèlent en hiver ou n'étouffent en été. Le dérèglement

climatique nous promet d'ici 10 ou 15 ans des températures autour de 50 °C en été. On ne se rend pas forcément compte de ce que cela signifie tant qu'on n'a pas traversé le Sahara dans une voiture qui n'a pas la climatisation. On en reparlera.

Je pense qu'il n'est pas raisonnable d'attendre 2030 pour commencer ces travaux d'isolation non seulement contre le froid mais aussi contre le chaud. Le rôle des élus est d'anticiper pour le bien de nos concitoyens.

Après, comment financer ? Il existe plusieurs pistes, vous parliez de Fonds Vert et autres subventionnements. Je fais confiance à toutes les équipes pour chercher tous les financements possibles. Après, on n'a pas le budget complet mais je vois que le coût d'intérêt d'emprunt avoisine les 300 000 € et que le coût de l'énergie a augmenté de 800 000 €. En conséquence, limiter le désendettement pour favoriser des travaux supplémentaires pourrait-il être une piste ? Je voulais vous le soumettre.

M. Erick NILÈS.- Madame la Maire, j'ai des questions complémentaires par rapport aux écrits.

Vous parlez des travaux de rénovation du Pavillon Louis XIII qui ne se seront pas pris en compte, puis dans une phrase un peu plus loin, que d'autres opérations devront certainement être décalées d'un an. Pouvons-nous savoir quelles opérations sont décalées d'un an ou s'il s'agit des six de la dernière page ?

Pouvons-nous considérer que les projets en phase d'étude seront décalés d'un an ?

Mme le Maire.- Il s'agit du Pavillon Louis XIII pour les raisons qui ont déjà été évoquées, et à plusieurs reprises puisque nous nous retrouvons avec une addition conséquente, et de Marie Jorand. Ce dernier report ne nous met pas en difficulté en termes de capacité d'accueil puisque nous avons beaucoup moins d'enfants que prévu par l'étude du cabinet Egide* en son temps. En effet, celui-ci prévoyait l'arrivée de 200 enfants et, aujourd'hui, nous en avons moins qu'il y a cinq ans. Il n'y a donc pas d'urgence à mettre ces travaux en route. Effectivement, ils sont décalés.

M. Erick NILES.- Ce sont donc les deux premiers en phase d'étude.

Mme le Maire.- Il s'agissait entre autres de l'extension et du centre de loisirs.

M. Erick NILES.- Que signifie « à l'étude » des quatre points suivants ?

M. Yohann DESFOUX.- Ils ne sont pas prévus d'être faits prochainement.

M. Erick NILES.- Page 17, effectivement, Monsieur DESFOUX, dans les charges de personnel, vous indiquez des pourcentages mais il aurait été intéressant d'ajouter que, entre 2020 et 2022, il y a bien eu 14,2 % d'augmentation de la masse salariale.

Il est également écrit « *nous ne pouvons exclure que le recours à une hausse très limitée des taux d'imposition...* », pouvez-vous être plus explicites à ce sujet ?

Mme le Maire.- Posez toutes vos questions.

M. Erick NILES.- « *L'évolution de la masse salariale devant cette année être contenue à 2 %* », le GVT est-il compris ?

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Le GVT est compris.

M. Erick NILES.- À combien l'estimez-vous ?

En dessous le chapitre 012, année 2020 traitement des charges, vous donnez un petit tableau avec les dépenses de personnel prévisionnelles et les dépenses de personnel réalisées, avec un pourcentage entre le BP 2022 et le réalisé 2022 à -0,2 mais l'augmentation réelle entre les deux réalisations est de 7,1 %. C'est plus important.

Mme Murielle FLOCH (DGS).- C'est ce qui a été dit.

M. Erick NILES.- Il aurait été bien de le préciser dans le tableau car sa lecture donne l'impression d'une diminution alors qu'il y a plutôt eu une augmentation.

Dans l'évolution des effectifs, vous indiquez au 1^{er} janvier 2022 243,43 et, au 1^{er} janvier 2023, 235,6, ce qui fait bien une diminution en nombre de postes de 7,83. Ces chiffres des ETP correspondent-ils à une photo au 1^{er} janvier ou à une moyenne annuelle ?

Mme le Maire.- C'est une photo au 1^{er} janvier.

M. Erick NILES.- Le 2 janvier, vous pouvez donc avoir embauché ?

Mme le Maire.- Nous pourrions aussi avoir moins.

M. Erick NILES.- Il aurait été plus intéressant d'avoir l'ETP moyenné annuel, parce qu'une photo ne veut rien dire : si quelqu'un démissionne la veille et si vous mettez un mois pour embaucher, vous avez un trou entre les deux.

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Inversement, nous pourrions avoir des démissions le 2 janvier.

M. Erick NILES.- Certes mais c'est de l'ETP moyenné, en fin d'année, les chiffres sont différents. Ce n'est pas le même langage.

J'ai une question sur votre chiffrage des amendes. Vous faites une présentation, puis, à un moment donné, vous parlez de 54 000 €. Je n'ai pas bien compris le mécanisme, pouvez-vous le réexpliquer ?

Mme le Maire.- C'est tous les ans.

M. Erick NILES.- J'ai juste oublié une précision : je vous remercie pour votre présentation qui était claire et limpide.

M. Yohann DESFOUX.- Vous avez oublié « sincère » mais je prends.

M. Erick NILES.- Vous ne l'avez pas entendu mais je l'ai dit.

M. Yohann DESFOUX.- En budget et en finance, la sincérité a un sens.

Pour répondre à Madame SAUSSET, et d'ailleurs à tout le monde, quand on parle de priorisation, c'est évidemment subjectif puisque nous avons chacun nos priorités. Vous parliez de priorité notamment concernant l'aménagement pour les personnes en situation de handicap moteur. Les objectifs sont de toute façon obligatoires, dès qu'il y a eu des renouvellements ou des rénovations, cette mise aux normes a toujours été faite. Le cinéma est la seule exception car il n'y a pas de solution technique pour installer une rampe, etc.

Là, c'est l'un des derniers cheminements qui n'a pas fait l'objet d'une rénovation récente. Oui, ce n'était pas une priorité à cet endroit parce que cela dépend du côté que vous prenez. Nous en parlions en 2020 ou 2021 avec Madame MOGENNI qui nous demandait grosso modo à l'époque : « faites-vous aussi des investissements en fonction des recettes et des subventions que vous obtenez » ? Oui, complètement, c'est assumé et nous l'avons toujours assumé parce que le reste à charge pour la Ville est sinon plus important. Si on n'a pas de subventions, on peut faire moins de choses.

Je vous le confirme donc, les priorisations sont subjectives, nous essayons quand même d'être les moins « idiots » possible. L'année dernière, Madame SAUSSET, vous l'aviez vous-même bien demandé pour tout ce qui était rénovation énergétique, chaudières, etc. À ce moment-là, un certain nombre de dépenses étaient faites, notamment l'éclairage public. Nous ne pouvions donc pas tout faire d'un seul coup pour des raisons budgétaires. Cette année, non seulement nous ne sommes pas sourds mais nous sommes en plus conscients du prix de l'électricité et du gaz. Je suis personnellement et professionnellement très au courant du sujet. Quand nous pouvons faire des économies et, surtout, sachant que cela durera au moins l'année prochaine voire l'année suivante, ce sont des dépenses importantes qui doivent être faites pour gagner de l'argent, ou moins en dépenser.

Sur les Leds et le chauffage, il est évident qu'il faudra faire le plus possible. Pour le chauffage, c'est estimé *a priori* à 4 chaudières, si nous pouvons investir plus, nous ferons plus.

Après, vous êtes passée à la rénovation des bâtiments. C'est certes le même sujet global mais ce n'est pas du tout le même ordre de grandeur en termes d'investissements. Cela avait déjà été dit, cela représente plus de 20 M€ pour rénover uniquement -je crois- les deux tiers des bâtiments publics.

M. Didier DESFOUX.- Uniquement les 17 bâtiments les plus importants de plus de 1 000 m² sur la commune. Nous sommes à plus de 22 M€ *a minima* d'après les premières estimations.

M. Yohann DESFOUX.- C'est uniquement pour la mise aux normes demandée pour 2030.

22 M€ d'ici 230, faites le calcul, nous ne les avons pas. Nous ne pouvons pas dépenser plusieurs millions d'euros uniquement pour cela tous les ans à cette hauteur. Vous faites référence à la discussion d'hier : en effet, d'autres normes sortiront pour 2050 et obligeront à descendre d'une classe énergétique supplémentaire. La question se pose, sans attendre : faut-il se précipiter à faire tout immédiatement ou le plus possible ou ne vaut-il pas mieux attendre pour effectuer une rénovation encore plus globale, ce qui nous coûtera peut-être moins cher à long terme et ce qui correspondra à la norme à venir plutôt qu'à l'actuelle ? Sur 30 ans, faire deux rénovations coûte plus cher qu'une seule plus importante.

Ce ne sont pas des choix. Si nous avons l'argent, nous ferions tout immédiatement. Nous ne l'avons pas, donc nous priorisons. Encore une fois, c'est subjectif, nous essayons de faire au mieux, je vous prie de nous croire, nous essayons en tout cas de vous le prouver.

Sur les Leds et le chauffage, un effort est fait cette année.

Vous demandiez que nous sollicitions moins de prêts.

Mme Isabelle SAUSSET.- C'est l'inverse.

M. Yohann DESFOUX.- Que nous empruntions davantage pour faire plus de réfections puisque cela générerait plus d'économies par rapport aux taux d'intérêt mentionnés. Ce sont des équilibres à trouver. Le remboursement du capital doit aussi être couvert, c'est important mais nous ne pouvons pas non plus faire autant que nous le voudrions en termes de réfection et de transition malheureusement.

Concernant la masse salariale, Monsieur NILES, cela a toujours été non pas caché mais bien au contraire : en pourcentage, le chapitre 012 augmente, il a augmenté entre 2020 et 2021, entre 2021 et 2022, et entre 2022 et 2023. C'est un fait qui nous coûte très cher, que l'on peut regretter. Toutefois, les agents sont plus payés et, heureusement, parce que l'inflation est là. Oui, la masse salariale globale du chapitre augmente mais ce sont des chiffres que vous avez vus, lus et dont nous vous avons déjà parlé.

En revanche, en termes d'ETP, qu'ils soient moyennés ou photographiés au 1^{er} janvier, vous pouvez peut-être nous faire le crédit d'une dynamique ou une projection plutôt baissière. C'est tout de même un effort. Pour rappel, certes c'est +14 % de masse salariale cette année et +7 % l'année dernière mais c'était à effectif constant, à un ou deux d'écart. Il n'y a pas eu une explosion des embauches comme cela peut arriver à l'arrivée de certaines équipes municipales.

S'agissant du taux d'imposition, je ne peux pas vous en dire davantage, il sera limité autant que possible. Cela dépendra de l'équilibre global. Contrairement au budget de l'État, nos budgets municipaux doivent être équilibrés. Donc si c'est une variable que nous devons utiliser, nous l'utiliserons et nous l'ajusterons au niveau limité que nous pourrons.

Le GVT, c'est bien environ 2 %, que nous essayons de maintenir alors que, naturellement, il est plutôt de 2,5 % à 3,5 %. Donc quand nous annonçons un GVT à 2 %, cela signifie qu'un effort est fait sur l'évolution de la masse salariale globale.

Quant aux amendes, c'est très simple et cela ne fait pas plaisir. Je l'avais expliqué l'année dernière mais je le réexplique bien volontiers : avant, nous percevions un certain nombre de recettes liées aux amendes. Or, conformément à une convention signée avec la Région, lorsque la Région ne perçoit pas suffisamment, nous devons lui verser la différence. Jusqu'en 2020, nous percevions 30 000 € ou 35 000 € de produits d'amende. Comme les années 2020 et 2021 n'ont pas eu un niveau de recettes d'amende suffisant, je n'ai pas les chiffres en tête mais nous devons verser la différence, voire plus pour abonder le budget de la Région. Nous sommes donc devenus contributeurs parce qu'il y a aussi et probablement moins d'amendes.

Sachant que l'année de référence est 2020, puisque c'est toujours à une ou deux années précédentes que les calculs sont faits.

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Cette disposition a été introduite en Loi de Finances 2018 par Madame PECRESSE à l'Assemblée nationale, qui a introduit un cavalier budgétaire établissant le postulat que

la part du produit des amendes de police dédiée à la Région devait être sanctuarisée. Autrement dit, si cette année était de 10, il ne devrait jamais descendre en dessous de 10. Si, avec les contributions versées par les villes, la dotation de la Région n'était pas atteinte, on diminuait le produit des amendes de police des villes à due concurrence et, si cela ne suffisait pas encore pour atteindre la dotation de la Région, on appelait en contribution les villes par prélèvement sur leurs impôts.

Cela signifie une double peine : non seulement nous n'avons plus le produit des amendes de police mais, en plus, nous sommes contributeurs.

Pourquoi ? La Région est chef de file en termes de transport parce qu'elle a en charge tout l'aménagement et la modernisation des réseaux en Île-de-France.

M. Yohann DESFOUX.- Sauf erreur, la contrepartie est que nous recevons des subventions de la Région par exemple pour l'installation de caméras de surveillance, même si ce n'est pas à hauteur de ce que cela nous coûte aujourd'hui.

Mme Céline RECULET.- Si nous passons en vidéoverbalisation, cela pourrait être intéressant pour éviter le delta mais, pour le moment, nous allons payer de toute façon. Nous serons toujours déficitaires.

M. Yohann DESFOUX.- La vidéoverbalisation n'est pas un sujet prioritaire pour 2023.

Mme Céline RECULET.- Je l'évoque car nous parlons de caméra et parce que nous payons.

Mme Murielle FLOCH (DGS).- Cette année, le nombre de procès-verbaux est plus important. Je vous rappelle qu'en plus nous avons été doublement impactés par les années Covid-19, notamment pendant le confinement où il n'y a quasiment pas eu de circulation dans les villes : pas de circulation = pas de PV, donc collapsus. Donc 20 et 21 nous ont impactés encore plus fortement, c'est valable à Vaires mais aussi dans toutes les villes de France, beaucoup sont sorties du dispositif de versement et sont devenues contributrice.

La contribution comprend à la fois le nombre de procès-verbaux dressés sur le territoire de la Ville et chaque année en Loi de Finances est voté un tarif, ce nombre multiplié par le tarif donne une dotation.

Je rappelle qu'il s'agit bien des contraventions et non pas des forfaits post-stationnement de la zone bleue. Vous savez que nous sommes sortis du champ depuis cette réforme, nous sommes non plus en contravention mais en forfait post-stationnement. Il ne s'agit plus d'infractions au Code de la route. Autrement dit, tout ce qui est non-paiement d'une zone bleue ne rentre pas dans ce calcul. C'est vraiment le procès-verbal et la contravention.

Je pense que nous serons un peu moins contributeurs mais je doute que nous soyons bénéficiaires.

M. Yohann DESFOUX.- Un dernier mot, nous n'avons pas voulu le citer parce que c'est moins intéressant, dans les dispositifs gouvernementaux d'aide en matière notamment énergétique, il y a l'amortisseur électricité qui, par définition, ne s'applique qu'à l'électricité, ce qui fait environ -20 % sur la facture augmentée mais que nous ne percevons pas directement puisque ce sont les fournisseurs qui appliquent cela sur la facture qu'ils nous adresseront. Au lieu de faire x3, cela ne fait que x2. C'est important de le mentionner.

Un autre dispositif s'appelle le « filet inflation » ou le « filet sécurité », dont vous avez peut-être entendu parler aux informations. Nous en avons parlé dans la DM en inscrivant une avance d'environ 120 000 €. Nous devions toucher de l'ordre de 450 000 €. On nous avait indiqué que, au vu des trois critères dont un que nous ne connaissions pas encore (évolution entre 2021 et 2022 pour lequel il fallait attendre le Compte Administratif 2022), nous étions dedans. La DGFIP nous avait dit « *on peut vous verser l'avance* ». Évidemment, nous l'avions demandée. Finalement, nos comptes ne sont pas si dégradés que cela, donc ne rentrent pas dans le troisième critère, qui correspond à une dégradation de l'épargne brute de 25 % entre 2021 et 2022. Il fallait être en dessous de 25 % d'autofinancement et en plus avoir une dégradation d'un quart.

Comme nous ne sommes pas dans cette dégradation d'un quart, le troisième critère n'est pas rempli et nous devons rendre l'avance d'un peu moins de 150 000 € que nous avons perçue.

Le dispositif a été réitéré en Loi de Finances avec des critères un peu différents, c'est non plus -25 % mais -15 %, nous espérons donc peut-être l'année prochaine le toucher mais, *in fine*, les dispositifs gouvernementaux sont budgétés mais ne ruissellent pas beaucoup vers les destinataires finaux.

M. Erick NILES.- J'ai un dernier point positif. Page 21, par rapport à un écrit qui me plaît bien, peut-être ne sera-t-il pas partagé par tout le monde : « *le montant des subventions aux associations de droit privé dont certains arbitrages sont encore à rendre devra rester stable, un effort supplémentaire devra être demandé aux associations dont le fonds de roulement présente un excédent ne justifiant pas l'attribution d'un montant de subvention identique à celui de 2022* ». Si j'ai bien compris, les associations qui ont un bon matelas auront moins de subventions. C'est une bonne chose.

Mme la Maire soumet la Délibération aux voix – Résultat : 25 voix pour de Mme JARDIN, M. Y. DESFOUX, Mme COULAIS, M. VILCOCQ, Mme GATIBELZA, M. RAMIREZ, Mme CHIOCARELLO, M. D. DESFOUX, Mme BOCH (pouvoir de Mme PEREIRA DA SILVA), Mme AUDY-SCHMITT, M. COCHEZ, M. PRILLARD, M. FAURE, M. STADTFELD, Mme ALENDA, M. BROCHÉ (pouvoir de Mme PRILLARD), Mme DOLMAYRAC, M. LEGRAND, Mme SCHAEGIS, Mme LEVEILLÉ (pouvoir de M. MAYER), M. BUI HUU TAI (pouvoir de Mme MOGENNI, 8 abstentions de Mme REULET, M. WATHLÉ, M. VAUBOURG, Mme BERGAGNA, M. NILES, Mme SAUSSET, M. GODICHE, M. GODICHE.

Mme le Maire.- Vous avez pourtant débattu.

10. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'UN MONTANT DE 2 000 EUROS A LA FONDATION DE FRANCE SUITE AU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU EN TURQUIE ET EN SYRIE

Mme le Maire.- Si tout le monde en est d'accord, nous avons indiqué 1 000 € mais nous allons passer à 2 000 €.

Comme nous l'avons fait pour l'Ukraine, nous allons, si vous nous suivez dans cette action, accorder une subvention.

Le 6 février 2023, deux séismes exceptionnels ont frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, faisant plus de 50 000 morts, des milliers de blessés et détruisant des milliers d'immeubles et bâtiments publics.

La Fondation de France, organisme créé par un décret du 9 janvier 1969 et ayant vocation à supporter les actions à caractère philanthropique, a lancé un appel à la solidarité afin d'apporter une aide d'urgence aux milliers de personnes affectées par cette catastrophe naturelle.

Cet appel aux dons est destiné à déployer des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes et à conduire des actions de reconstruction durable, en s'appuyant sur des associations locales ayant fait leurs preuves auprès des populations affectées par les séismes.

Afin de témoigner du soutien de la commune de Vaires-sur-Marne aux victimes de cette catastrophe naturelle et de leur apporter l'aide nécessaire, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à la Fondation de France, suite au tremblement de terre ayant touché la Turquie et la Syrie,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de l'année 2023.

Nous avons essayé de mener une action de récolte de matériels et autres objets utiles de type couvertures. Puis, on nous a signifié que ce n'était pas utile parce que, comme pour l'Ukraine, ils ont eu énormément de dons de ce type et qu'ils préféreraient que l'on donne une somme d'argent pour gérer sur place, ce qui peut se comprendre.

Il est procédé au vote – Résultat : Unanimité.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 20 h 53.)